

ZONES TOURISTIQUES INTERNATIONALES

LA CFTC SE POSITIONNE

Dans le cadre de la 1^{ère} réunion de l'observatoire du commerce dans les ZTI, organisée sous la houlette du Ministre de l'Economie – Emmanuel MACRON, et de la ministre du Travail – Myriam EL KHOMRI, la Fédération CFTC Commerce a été reçue.

A cette occasion, Patrick ERTZ, Président de la Fédération CFTC Commerce, a rappelé l'attachement de la CFTC au respect du repos dominical.

Conscient que ce sujet divise les salariés, la Fédération a réaffirmé sa volonté de négocier des accords qui définissent clairement le volontariat et la majoration de salaire.

En effet, bien que la loi définisse le principe du volontariat, celui-ci ne s'applique pas à tous les salariés et en particulier à ceux dont le travail dominical figure dans le contrat de travail.

Ainsi, la Fédération a renouvelé son exigence d'un volontariat réversible et applicable à tous les salariés. Concernant les très petites entreprises, la question reste encore d'actualité et mérite une véritable concertation avec les principaux intéressés.

S'agissant de la majoration des salaires, le décalage persiste entre les discours et la réalité. Le doublement de salaire, régulièrement évoqué, reste difficile à obtenir dans les négociations.

La CFTC reste et demeure un partenaire ouvert à la négociation et appelle de ses vœux une meilleure prise en compte des intérêts matériels et moraux des salariés du commerce.

Paris, le 21 juin 2016

CONTACT CFTC

Patrick ERTZ – Président de la Fédération CFTC-CSFV
06 80 21 29 12 – patrick.ertz@csfv.fr